



UN LABEL D'EXCELLENCE ET D'IDENTIFICATION

Obtenir une IG pour valoriser SON TERRITOIRE

Pierre Counot-Blandin est labellisée Indication géographique (IG) « Sièges de Liffol » depuis 2017. Une fierté pour l'entreprise qui souhaite faire du nom de Liffol une référence pour le siège et ainsi valoriser des techniques spécifiques et une fabrication locale. *Isabelle Flayeux*

L'entreprise Pierre Counot-Blandin est implantée depuis plus de 80 ans dans une ville vosgienne de moins de 2 500 habitants entourée de forêts de hêtres. L'histoire du siège fait partie intégrante de celle de Liffol-le-Grand. « Au départ fabricant de carcasses de sièges, Pierre Counot fait venir tapissiers et vernisseurs vers 1940 pour proposer un produit fini et développer l'entreprise avec la volonté de rester sur du très haut de gamme et des chantiers assez prestigieux », explique Anne Thireau-Gérard, dirigeante de Pierre Counot-Blandin et présidente du Pôle lorrain d'ameublement bois (Plab) Grand Est. Face à l'évolution des modes de consommation, l'entreprise fait appel dans les années 80 à des designers pour renouveler ses gammes et commence à travailler sur des chantiers avec des produits sur mesure.

Une renommée mondiale

Aujourd'hui, les trois entreprises de meubles haut de gamme de Liffol-le-Grand fournissent près de la moitié des palaces de la planète. Pour autant, le nom de la commune tarde à se faire connaître du grand public. « Nous aurions voulu que le siège de Liffol soit aussi connu et réputé que la porcelaine de Limoges. » Quand Bercy lance en 2015 l'IG pour les produits manufacturés, les professionnels du siège et du meuble décident immédiatement de se positionner. « Nous y avons vu l'opportunité de faire de notre zone géographique, dont le périmètre s'étend 50 km à la ronde autour de Liffol, une référence pour la fabrication de sièges. » Entreprise du patrimoine vivant (EPV), Pierre Counot-Blandin a obtenu le label IG « Sièges de Liffol » en 2017 pour le respect des 23 étapes du processus de fabrication imposées par le



PHOTOS: © LUC BERTAU

▲ Inscrites dans un cahier des charges rigoureux, 23 étapes sont nécessaires à la fabrication d'un siège dans la tradition de Liffol-le-Grand.

cahier des charges. Huit autres entreprises et une école sont également labellisées.

www.counotblandin.fr [counotblandin](#) [counotblandin](#)

UN RÔLE DÉTERMINANT

Dès 2015, le Plab Grand Est a organisé des rencontres avec les fabricants de la région afin de rédiger un cahier des charges indiquant les critères à respecter par les sièges fabriqués dans la zone géographique du Bassin de Liffol-le-Grand. Le « Sièges de Liffol » a été homologué fin 2016. « Avoir le Plab comme porteur de projet nous a permis de déposer rapidement le cahier des charges à l'Inpi* et d'être les premiers à obtenir l'IG dédiée aux produits manufacturés en France », souligne Anne Thireau-Gérard (en photo ci-contre).

* Institut national de la propriété industrielle.

